

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Délibération n°25-51
DGA : Bachir MERGHEM
Service : Sports-Jeunesse
Affaire suivie par : Clémence CASSIER

**REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF EPS ROMAIN ROLLAND ET
CREATION D'UNE SALLE DE SPORTS DE COMBATS
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU
SPORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

CONSIDERANT la volonté municipale de développer une politique sportive éducative et d'accessibilité à toutes et tous,

CONSIDERANT la volonté de renforcer la sécurité de la pratique sportive sur les équipements sportifs de proximité,

CONSIDERANT la volonté municipale de répondre aux besoins des pratiques émergentes,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du 10 juin 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DE SOLLICITER l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de subventions de réhabilitation et de création d'équipements sportifs,

DE DEPOSER, deux demandes de subventions d'un montant total de 415 000,00 HT € auprès de l'Agence Nationale du Sport afin de réaliser les travaux suivants : « Reprise totale du Plateau EPS Romain Rolland » (79 905,36 € HT), « Création d'une salle de sports de combats » (415 000,00 € HT).

AUTORISE la commune à solliciter et à encaisser ces financements,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y apportant,

IMPUTE les recettes correspondantes au chapitre 74, article 74718 du budget communal

VOTE

Pour : 38

Contre

Abstention :

M. Simon ne prend pas part au vote

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025 A 20H00

Le 23 juin 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 juin 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Nancy LE FOLL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Karla AREL (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Eléonore MORENO (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Danièle GARCIA), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Nancy LE FOLL)

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Isabelle QUESNEL est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance